

Compétence Gestion en Energies Partagée (GEP)

Cette compétence est proposée aux communes et EPCI du Département pour une durée de 5ans. Elle permet de bénéficier d'un suivi personnalisé des consommations énergétiques des bâtiments.

Les offres de service

1. Analyse des consommations des bâtiments

Déceler d'éventuelles erreurs
Identifier les dérives
Optimiser les abonnements

2. Visite des bâtiments

Inventaire de l'état du bâtiment
(isolation, système de chauffage, régulation...)

3. Diagnostic bâtiment et préconisations

Rédaction d'un rapport bilan
Chiffrage estimatif des travaux préconisés
Identifier les problématiques d'usage ou techniques

4. Campagnes de mesures

Mesurer les températures, CO2, hygrométrie
Etudier les fuites thermiques
Hérault Energies dispose et met en place le matériel adéquat
Rédaction d'une analyse de la campagne

De 200 à
3 000€/an
Selon nombre
habitants

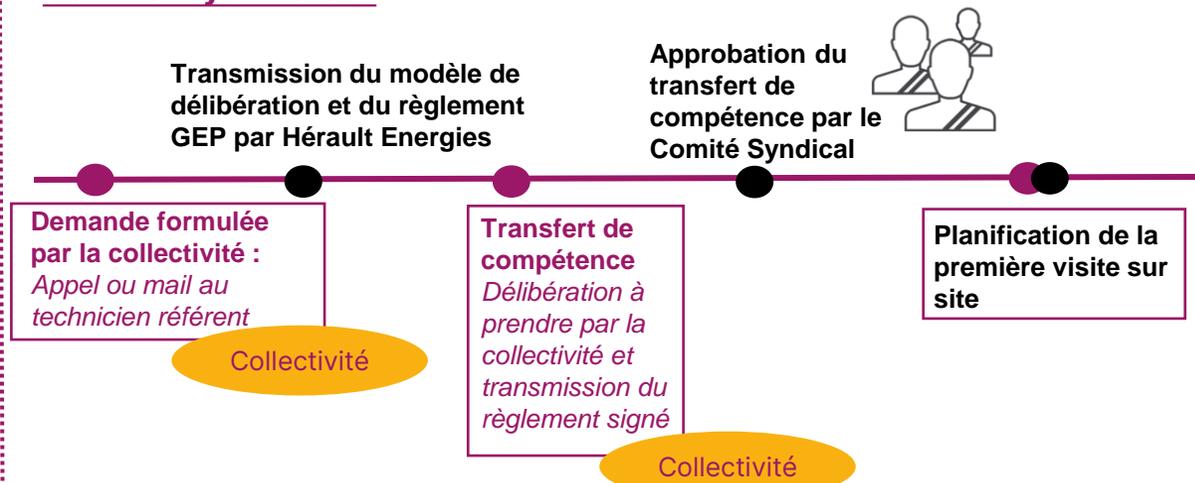
400€/an/site

OPTION « Télégestion des bâtiments »

Le technicien d'Hérault Energies assure le pilotage de l'installation en place, en relation avec le responsable bâtiment, pour le compte de la collectivité :

- programmation,
- réglages des températures,
- lien entre exploitant et collectivité en cas de pannes/dysfonctionnements,
- animation de réunions avec les usagers des bâtiments...

Comment y adhérer ?



Coût et accompagnement

Calculé sur la RODP électricité

Exemple de coût annuel pour une commune (2025):

PR : 153 € est une somme forfaitaire

- Pour une commune de **(-) 2000 hab.**
→ $153 \times 1,5770 = 241,28$ arrondi à 241 €
- Pour une commune de **2 000 hab. < population ≤ 5 000 hab.**
→ $(0,183 \times \text{Pop} - 213) \text{ €} \times 1,5770$
- Pour une commune de **5 000 hab. < population ≤ 20 000 hab.**
→ $(0,381 \times \text{Pop} - 1 204) \text{ €} \times 1,5770$

Compétence Gestion en Energies Partagée (GEP)

**Vous souhaitez adhérer à la compétence GEP ?
Contactez un technicien :**

• **Sébastien CARRIERE**, conseiller en énergies – GTB/GTC

Mail : s.carriere@herault-energies.fr
Tel : 04.67.09.70.26 – 07.84.05.47.89

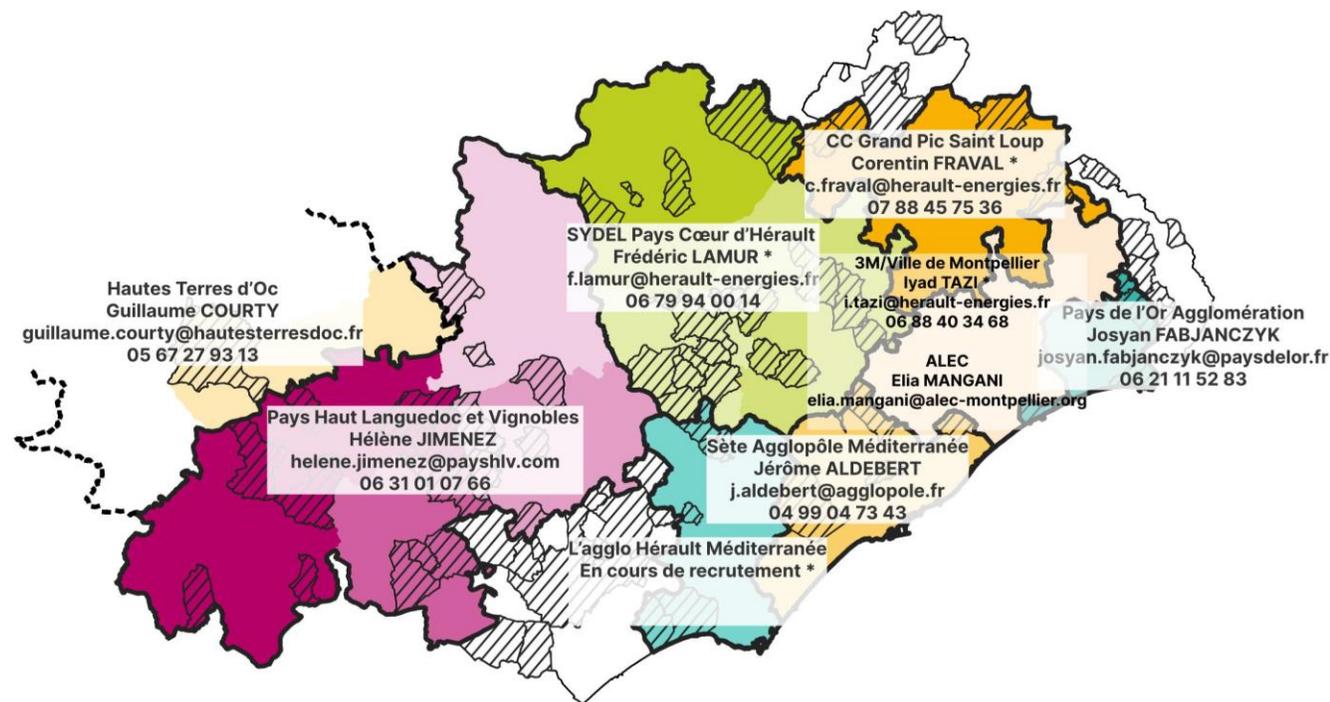
• **Emilie DIAZ**, conseillère en énergies

Mail : e.diaz@herault-energies.fr
Tel : 04.67.09.70.30 – 06.27.16.66.04

Bon à savoir :

Depuis septembre 2024, suite à la signature d'une convention avec plusieurs EPCI du Département, ces territoires bénéficient d'un accompagnement gratuit. Les chargés de mission en conseil en énergies privilégiés, basés dans les structures intercommunales, apportent un accompagnement de premier niveau à leurs communes en matière d'économie d'énergies.

Voici la carte du réseau :



EPCI

CC du Minervois au Caroux
CC Sud-Hérault
CC Les Avant-Monts

CC Grand Orb
CC Lodévois et Larzac
CC Vallée de l'Hérault
CC du Clermontais

CC du Grand Pic Saint-Loup
3M et ALEC
CA du Pays de l'Or
CA Sète Agglopolé Méditerranée

CA Hérault-Méditerranée
PETR Hautes Terres d'Oc
Commune GEP